4

Au secours de la biodiversité

Pour lutter contre la perte en biodiversité, le Mouvement écologique exige une législation claire et efficace.

En juillet dernier, le gouvernement a présenté un projet de loi sur la protection de la nature et des ressources naturelles, dont les révisions ont été analysées par le syndicat écologiste.

De notre journaliste Frédéric Braun

De l'introduction de corridors écologiques dans le contexte de la conservation des espèces à la création de «pools» destines à compenser les interventions dans la nature ou encore la protection des arbres remarquables, le Mouvement écologique trouve «toute une série d'innovations importantes qu'il convient de saluer» dans le projet de texte sur la protection de la nature. Le droit de préemption à des fins de protection de la nature, prévu par la loi, lui, paraît encore «bien trop restrictif», car n'aboutissant «aucunement au résultat escompté». Mais cela n'empêche pas les écologistes de voir d'un œil favorable «l'intégration formelle, dans la loi, du "secteur communal"», acteur de la protection de la nature, de même que la simplification de la procédure de désignation des zones à protéger sur

le plan communal, l'amélioration de l'obligation d'informer dans le contexte de la délivrance des autorisations ou encore la mise à disposition «renforcée» des informations en ligne.

Perte de

Pour le Mouvement écologique, le but de la nouvelle loi doit consister à fournir un «cadre juridique efficace» pour réduire la perte en biodiversité et permettre des décisions «claires et compréhensibles», qui augmenteront leur «taux d'acceptation». En effet, comme le note le syndicat écologiste «certaines mesures appliquées dans le domaine de la protection de la nature semblent perdre de leur aval social». Raison pour laquelle le syndicat a présenté, hier, un certain nombre de propositions visant à améliorer le texte actuellement en discussion.

Ainsi, le texte de loi aurait tort de ne pas mentionner le «cadastre des biotopes», créé à la demande des agricultures, alors qu'il devrait «servir de base aux décisions et demandes d'autorisations». L'outil consultable en ligne constituerait un «ancrage» qui permettrait d'augmenter «l'acceptation au sein de la population» et «freiner» la perte en biodiversité. Pour les écologistes, il est capital, dans le but de «convaincre» aussi bien les particuliers que les communes et les agriculteurs, de clarifier par exemple le caractère «sensible» des biotopes ou dire pourquoi une espèce est «vulnérable» et un habitat donné «précieux».

Les écologistes proposent également d'ancrer dans la loi le concept (rassurant pour les propriétaires) de «nature temporaire», encourageant les particuliers à «laisser la nature prendre le dessus sur leurs terrains», même s'ils sont destinés à servir de terrain de construction dans l'avenir

En ce qui concerne la règlementation des mesures compensatoires, le syndicat constate un «besoin d'amélioration considérable»: ainsi, le temps de chercher des terrains compensatoires devrait pouvoir être réduit de 7 à 2 ans. Et exige que les compensations soient réalisées dans les mêmes zones où les interventions dans la nature se sont produites et qu'elles se fassent sur des surfaces «présentant des caractéristiques naturelles semblables».

ques naturelles semblables».
Pour le Mouvement écologique, le texte de loi représente par ailleurs une perte de compétence du ministère de l'Environnement dans le dossier des plans d'aménagement particulier (PAP), notamment concernant la préservation des espaces verts. Les écologistes proposent donc d'adapter la loi sur l'aménagement communal et le développement urbain afin d'inciter les planificateurs à créer des quartiers «résolument écologiques». Enfin, les écologistes proposent la conclusion de pactes dits «de diversité» avec les communes, d'après le modèle du «Pacte climat», afin de mieux les soutenir et honorer leurs efforts.



Pour le Mouvement écologique, présidé par Blanche Weber (au c.), la protection de la nature ne peut se faire sans un travail de persuasion.